



Légumes de plein champ et d'industrie

N°05
17/05/2018



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Aurore TAILLEUR
FREDON Aquitaine
a.tailleur@fredon-aquitaine.org

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Légumes de plein champ et
d'industrie N°5 du
17/05/2018 »



Edition Sud Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Haricot

- **Mouches des semis** : très fortes attaques sur les parcelles levées.

FLASH MOUCHES DES SEMIS EN HARICOT

Etat des semis

A ce jour, près de 2000 ha de haricot ont été semés avec environ 1000 ha de parcelles levées.

Etat sanitaire des cultures

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Suite au retrait de traitement des semences ainsi qu'aux conditions climatiques de ces dernières semaines (temps frais et humide), d'importantes attaques de mouches des semis sont observées sur les parcelles levées.

A ce jour, on note 600 à 700 ha avec présence de dégâts plus ou moins importants. **Selon les parcelles, les pertes de pieds sont comprises entre 5 et 60%, voire plus ponctuellement.** De plus, les symptômes observés sont amplifiés par le développement de pathogènes secondaires, notamment des fusarioses.

Suite à ces attaques, d'importantes pertes économiques sont à prévoir.



Attaques de mouches des semis sur haricot
(Crédit Photo : A. TAILLEUR – FREDON Aquitaine)

Afin de lutter contre la mouche des semis, il est important de mettre en place un ensemble de mesures agronomiques, en sachant que :

- La mouche des semis est attirée par la matière organique en décomposition et les sols fraîchement travaillés ;
- **Les haricots sont sensibles du semis au stade « 2 feuilles trifoliées », c'est-à-dire durant les 3 à 4 semaines qui suivent le semis ;**
- Les asticots de mouche des semis sont très vulnérables en conditions sèches.

Il convient donc d'éviter soigneusement toutes les conditions qui attirent la mouche, exacerbent la sensibilité des plantules et favorisent la survie des larves :

- En cas d'incorporation de matière organique fraîche (effluents, résidus de culture, couverts...), attendre 2 mois avant de semer, afin que le pic de ponte soit passé ;
- Semer sur un sol suffisamment réchauffé et limiter la profondeur de semis dans les sols ressuyant mal pour réduire la période de levée et donc de sensibilité des haricots ;
- Soigner la préparation du sol et utiliser si nécessaire un engrais starter pour obtenir une levée rapide et homogène ;
- Favoriser un dessèchement superficiel du sol : délai suffisant entre le labour et le semis, raies de semis non creusées, limitation de l'irrigation à la levée.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Légumes de plein champ et d'industrie sont les suivantes :

Adar Blayais, Altus, Aquitaine Légumes Surgelés, AGPM Maïs doux, Arvalis Institut du Végétal, Conserve France, Copadax, Coop Garonne, FDGDON 64, Fredon Aquitaine, GRCeta, Groupe Larrère, Invenio, Légum'Land, Lur Berri, Maïsadour, Ombrière, Planète Végétal, Saga Végétal, Seretram, Soléal, Sonito, Sud Légumes, Unilet, Uniproledi, Vicampo

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "